

Procès-verbal établi par la Commission d'enquête envoyée au Congo belge. Borna (Congo), 18 octobre 1904.

Source : www.cobelco.org/Histoire

J'ai été substitut du Procureur d'État dans le district de l'Equateur, à la résidence de Coquilhatville, et également dans le district Stanley Pool. Voici les observations que mon expérience me suggère au sujet du régime en vigueur dans ces districts. Tout d'abord, je dois dire qu'une source de fréquents abus est la jeunesse de beaucoup de chefs de poste. [...] Presque aucun contrôle n'est exercé sur la manière arbitraire dont les chefs de poste appliquent en général les règlements de discipline. L'emprisonnement et la chicotte (1) sont employés sans mesure contre les travailleurs et les soldats [...] Bien que les règlements énumèrent toute une série de peines, dont la chicotte, qui en dernière ligne, est la plus grave et devrait donc être la plus rare, il est de fait que ce châtiment corporel est la pénalité favorite des chefs de poste et qu'elle remplace, même dans les cas de légères peccadilles, les punitions plus douces prévues par le règlement disciplinaire.

Il y a plus : le maximum réglementaire des coups de chicotte est de cinquante, et encore ne peut-on administrer plus de vingt-cinq coups à un même délinquant en un seul jour. Or, ce chiffre est souvent arbitrairement augmenté. On a vu jusqu'à infliger cent, cent cinquante, deux cents coups de chicotte, ce qui rend ce châtiment absolument meurtrier.

Ces abus se commettent non seulement dans les régions administrées directement par l'État, mais encore, et avec une fréquence peut-être plus grande, dans le domaine des diverses sociétés concessionnaires, bien que les agents de ces sociétés ne possèdent nullement le droit d'infliger aux travailleurs des châtiments corporels. Le moyen de coercition connu sous le nom de contrainte par corps et de système des otages donne également lieu à de répréhensibles excès. On recommande comme spécialement efficace la détention des femmes. J'ai vu, même dans les postes de l'État, des femmes prisonnières soumises aux travaux les plus durs. Les otages, en effet, sont traités en véritables prisonniers ; souvent on les met à la chaîne, et toute tentative d'évasion est infailliblement punie de mort.

(1) Chicotte : sorte de fouet composé de lanières de cuir tressées